



Le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site internet du Cnam https://www.cnam.fr/actes-administratifs-et-informations-legales/



Décisions émanant de la direction	générale des services ((DGS)
Decisions emanant de la direction	generale des ser vices ,	() ()

- Décision n°2024-07 DGS du 7 juin 2024 portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 104
- Décision n°2024-08 DGS du 7 juin 2024 portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 2 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10....5

Décisions émanant de la direction générale des services
(DGS)



DECISION N° 2024-07 DGS

portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 3 juin 2021 concernant les élections partielles des conseils des EPN, des nominations de représentants au sein desdits conseils, du remplacement de directeurs d'EPN, en cours de mandature 2021-2025,

Vu le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant BIATSS relevant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n°10 – CCA – INTEC,

DÉCIDE:

Article 1:

Il est institué un bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant du collège 4 - BIATSS au conseil de l'équipe pédagogique nationale n° 10 - CCA - INTEC,

Sont nommés membres du bureau de vote susmentionné :

Président(e) : Mahsum GUNDUZ Assesseur(e) : Rayssa BOISNE

Article 2:

Le directeur des affaires générales du Cnam et le directeur de l'EPN concernée sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 07/06/2024

Pour l'administratrice générale empêchée et par délégation

Secrétaire Général de l'EPN10

Mahsum GUNDUZ

Diffusion:

Président/e du bureau de vote Assesseur/e du bureau de vote Directeur général des services (DGS) du Cnam Directeur des affaires générales (DAG) du Cnam Directeur/trice l'EPN concernée

Secrétaire général/e de l'EPN concernée

Pour l'administratrice générale et/par délégation M. Mahsum GUNDUZ

Secretaire general INTEC EDN10 - CCA



DÉCISION N° 2024-08 DGS

portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 2 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 3 juin 2021 concernant les élections partielles des conseils des EPN, des nominations de représentants au sein desdits conseils, du remplacement de directeurs d'EPN, en cours de mandature 2021–2025,

Vu le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant Maîtres de conférences, personnels enseignants du second degré affecté dans le supérieur (PRAG, PRCE, PLP) relevant du collège 2 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n°10 – CCA – INTEC,

DÉCIDE:

Article 1:

Il est institué un bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant du collège 2 - Maîtres de conférences, personnels enseignants du second degré affecté dans le supérieur (PRAG, PRCE, PLP) au conseil de l'équipe pédagogique nationale n° 10 - CCA - INTEC,

Sont nommés membres du bureau de vote susmentionné :

Président(e) : Mahsum GUNDUZ Assesseur(e) : Hélène BUSSY-SOCRATE

Article 2 :

Le directeur des affaires générales du Cnam et le directeur de l'EPN concernée sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 07/06/2024

Pour l'administratrice générale empêchée et par délégation

Secrétaire Général de l'EPN10

Diffusion:

Président/e du bureau de vote Assesseur/e du bureau de vote Directeur général des services (DGS) du Cnam Directeur des affaires générales (DAG) du Cnam

Directeur/trice l'EPN concernée Secrétaire général/e de l'EPN concernée Mahsum GUNDUZ Pour l'administratrice générale

et par délégation Mahsum GUNDUZ Secrétaire général

INTEC - EPN10 - CCA